



Travail et Handicap Quel avenir pour le modèle ESAT ?

La question du milieu protégé à la lumière
de
l'exemple de la Belgique et de la France

Mardi 30 avril 2024 de 8h30 à 17h30
à l'IRTESS Dijon

cap est articulée autour de deux axes : milieu ordinaire (entreprise classique ou entreprise adaptée - AA) ou milieu accompagné/protégé (Etablissement de soutien et d'aide par le travail - ESAT).

La personne en situation de handicap travaillant en milieu ordinaire relève du droit du travail ou au droit de la fonction publique; elle a la statut de salarié, d'agent ou de contractuelle de la fonction publique. Celle qui travaille en ESAT relève du code de l'action sociale et des familles qui régit les structures sociales et médico-sociales auxquelles appartiennent les ESAT; elle le statut d'utilisateur et signe un contrat de soutien et d'aide par le travail avec l'ESAT qui l'accompagne.

Plusieurs questions sont soulevées par le modèle ESAT.

Les premières interrogations ont portées dès 1969 par François Bloch-Lainé dans son rapport « Etude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées ». Plus récemment le décret 2022-1561 a opéré un rapprochement du statut d'utilisateur de celui de salarié en attribuant aux premiers des droits portés jusqu'alors par le droit du travail et la loi 2023-1196 pour le plein emploi a confié l'orientation professionnelle de toute personne en situation de handicap à la nouvelle agence France Travail. La jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne les personnes travaillant dans un ESAT interroge quant à elle de manière plus radicale le statut d'utilisateur au regard de la qualité de travailleur et les recommandations du Conseil de l'Europe l'existence même des ESAT.

La survie économique des ESAT voire le modèle lui-même ne sont-ils pas dans ce contexte exposés à une remise en cause à plus ou moins longue échéance ? Qu'en serait-il alors de l'intérêt des personnes ayant aujourd'hui vocation à travailler dans ces structures ?

Tout au long de cette journée, nous explorerons ces questions avec les personnes concernées, les professionnels du secteur, les organismes aujourd'hui en charge d'accompagner les personnes dans leur recherche de travail, dont celles en situation de handicap, ainsi que des experts belges qui nous permettront de découvrir la construction élaborée sans référence au travail protégé.

Programme

- 08h30** Accueil
Accueil institutionnel, IRTESS
Intervention introductive, Catherine Taglione, formatrice IRTESS
- 08h45** Benjamin Lombard, Romane Petas étudiants, 2ème année de formation Educateur Technique Spécialisé
- 09h00** **Regard sur le handicap en Belgique**, Patrick Dussart, Maître-Assistant en sciences sociales, Haute Ecole en Hainaut, Département des sciences sociales
- 09h45** **Quelles activités selon les compétences et les souhaits des personnes en situation de handicap ? Les dispositifs en Région wallonne de langue française volet 1**
Marina Goffelli, Directrice, et Bernadette Varlet, Gestionnaire de projets, Direction de l'emploi et de la participation, Département Handicap, Agence pour une Vie de Qualité
- 10h30** Pause
- 10h45** **Quelles activités selon les compétences et les souhaits des personnes en situation de handicap ? Les dispositifs en Région wallonne de langue française volet 2**
- 11h30** **La construction européenne et la question du travail des personnes en situation de handicap**
Catherine Taglione
- 12h30** Repas libre
- 13h30** **Le plan de transformation des ESAT**
Alexandre Campos, Référent insertion professionnelle, Cellule Evaluation et Accueil familial Adultes, Service Droits et Orientations, Direction Accompagnement à l'Autonomie, Pôle Solidarités, Jeunesse, Culture, Sports, Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- 15h00** Pause
- 15h15** **Mises en perspective avec le modèle ESAT et échanges**
 - Jean-Vincent Roux, ESAT HABILIS, PEP BFC // impact financier pour les ESAT
 - Vanessa Laguerre, cheffe de service, Liliane Vernot, Caferuis 20 coordinatrice socio-professionnelle, ESAT Le Vermoy, Blanzly // fusion entre établissements
 - Nicolas Guilleman, Caferuis 19 Chef de service ESAT, Association Foyer Adultes Handicapés // création d'une entreprise adaptée/ caractère propre ESAT
 - Nicolas Bertrand Cafdes 18 // Comment accompagner une inclusion raisonnée au niveau d'un établissement dans le cadre du plan de transformation des ESAT - l'exemple de l'ESAT ACODEGE

Retour d'expérience des étudiants partis en stage en Belgique en début d'année





Exploration de la construction belge avec la HEH et l'AVIQ

- Un système sans ESAT....
- Découverte de l'AVIQ, des ETA et des activités citoyennes....
- Comment situer la construction française ?

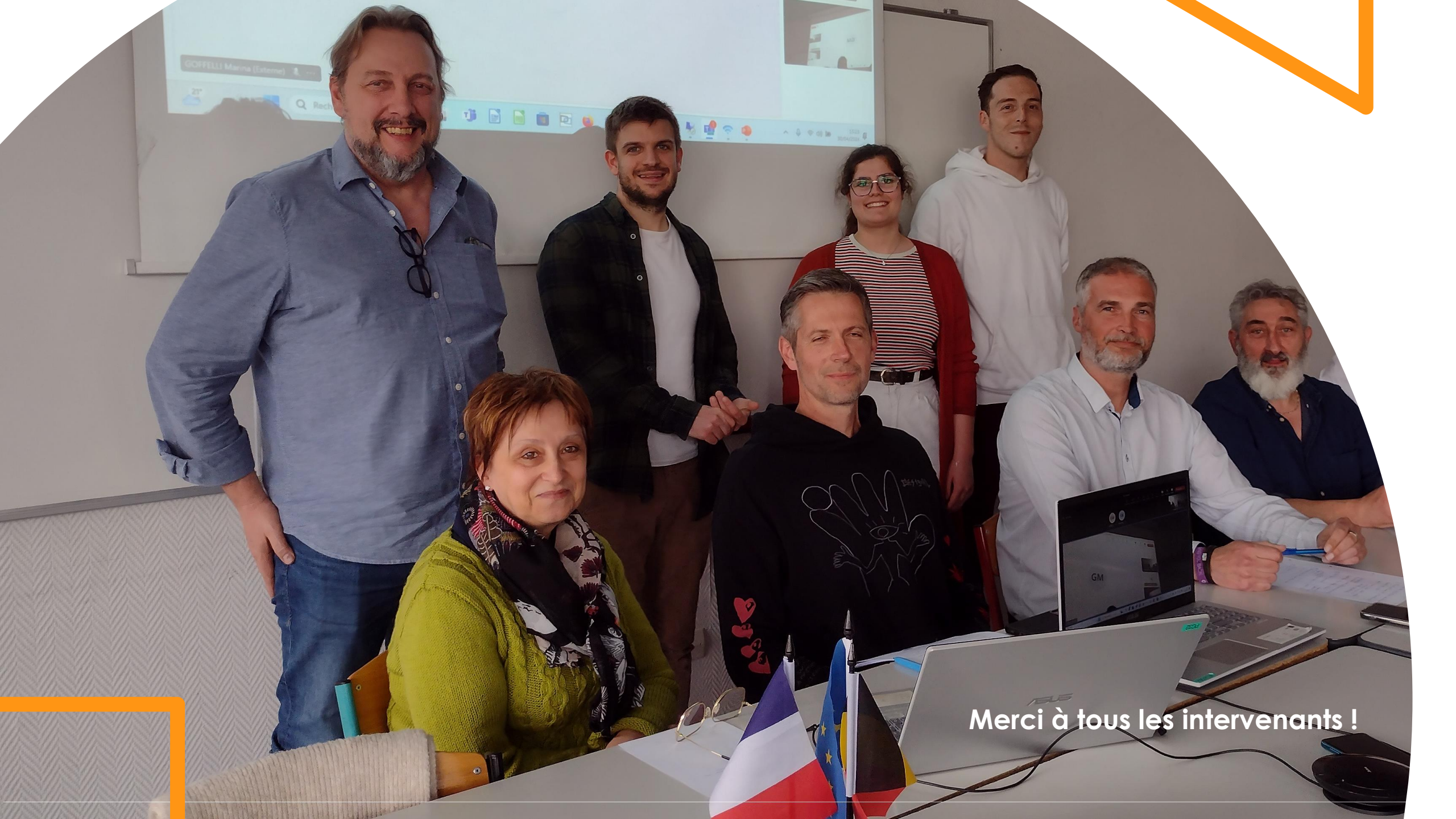


Quand on revient sur l'évolution de la construction française et ses perspectives d'évolution avec la MDPH et les professionnels



La journée vue par les étudiants

- **« Une journée riche d'échanges constructifs et de partage entre les pratiques dans l'autres pays. Intervenants passionnés et riches d'expérience. Tout cela fait réfléchir. Merci . »**
- « Une bonne journée qui nous a aussi permis de voir le fonctionnement d'autres pays vis-à-vis du handicap »
- « Je vois une autre dimension du métier d'ETS : une dimension que j'avais en tête mais sur laquelle j'avais de nombreux questionnements »
- « Les multiples fonctions de l'ETS et son avenir dans la transformation des ESAT »
- **« La comparaison entre le modèle français et le modèle belge revue avec les professionnels français en fin de journée m'a rassurée quant aux changements pour le métier d'ETS et les ESAT »**
- « Les ESAT tendant à devenir des EA, j'ai peur que cela fasse perdre la dimension médico-sociale »
- « Un bon partage d'expérience et d'une vision réaliste du territoire »
- « Une ouverture sur les droits des personnes accompagnées »
- **« J'aimerais découvrir les établissements de Belgique »**



Merci à tous les intervenants !